

Prêt d'honneur création-reprise et développement

INITIATIVE NOUVELLE-CALEDONIE

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur d'initiative Nouvelle-Calédonie a pour objectif d'aider les créateurs, repreneurs et développeurs d'entreprise :

- à monter le plan de financement de leur projet dans les meilleures conditions, grâce à un accompagnement personnalisé,
- à financer leur projet, grâce à l'octroi d'un prêt personnel remboursable sur l'honneur,
- une fois l'entreprise créée et le prêt accordé, à pérenniser la jeune entreprise pendant les premières années de son développement, en lui apportant un appui et des conseils.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles tous profils et tous secteurs d'activité confondus, sur l'ensemble du territoire pour un projet de 2 millions F CFP et plus d'investissement de départ.

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Les investissements éligibles au dispositif sont :

- le matériel,
- le fonds de roulement,
- l'immatériel,
- le remplacement de matériel.
- Les dépenses éligibles sont les dépenses nécessaires à la création au développement et à la reprise.

Quelles sont les particularités ?

— Entreprises inéligibles

Sont exclus du dispositif :

- les associations,
- les GIE,
- les SCI.

— Dépenses inéligibles

Sont exclus du dispositif :

- le matériel minier,
- les problèmes de trésorerie.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur sans garantie personnelle a un montant qui varie en fonction du projet.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

Les demandes de prêt d'honneur sont à faire à Initiative Nouvelle-Calédonie.

Critères complémentaires

- Effectif de moins de 250 salariés.
- Forme juridique
- Publics visés par le dispositif
 - > Créateur
 - > Dirigeant
 - > Repreneur

Organisme

INITIATIVE NOUVELLE-CALEDONIE

Initiative Nouvelle Calédonie

- **Initiative Nouvelle-Calédonie**
47, rue Jean Jaurès
98800 NOUMÉA
Téléphone : 24 40 14